



FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO « FSRDC »

Projet STEP 2 _ Financement Banque Mondiale (IDA 6665-ZR/D6420-ZR)

Termes de Référence **Évaluation des projets pilotes d'inclusion productive du STEP**

Objet de la mission	Évaluation des projets pilotes d'inclusion productive du STEP
Lieu de la mission	Antenne du Nord Ubangi Antenne du Kasai Central Antenne du Sud Kivu

Mars 2023

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur de USD 695 millions pour financer le Projet « STEP », financements additionnels 2 et 3 au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (« STEP»). Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du projet, a signé des Accords Subsidiaires avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution du Projet.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP 2 comprend cinq composantes : trois composantes techniques, une composante de gestion et une composante d'intervention d'urgence. Les composantes techniques comprennent, entre autres, la construction et réhabilitation d'infrastructures communautaires, un large programme de filets sociaux et un appui à la structuration du secteur. Six provinces seront initialement bénéficiaires du projet : le Kasai Central, l'Ituri, le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Nord et le Sud - Ubangi. Une attention particulière est portée aux questions de déplacements forcés.

Dans le cadre du programme de filets sociaux, qui incluent des transferts sociaux sous forme de Transfert Monétaires Inconditionnels (TMI) en zone rurale et de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) en zone urbaine, le Projet prévoit la mise en œuvre de Mesures d'Accompagnement (MEDAC) centrées sur le développement du capital humain et l'inclusion productive en faveur de 405 000 bénéficiaires STEPII et III (270.000 bénéficiaires de TMI et 135.000 bénéficiaires de THIMO). En outre, les bénéficiaires des THIMO ont droit à une subvention d'investissement de USD 100 après avoir presté 100 jours sur les chantiers, à condition de soumettre un plan d'investissement au FSRDC, qui doit le valider.

Tandis que la mise en œuvre des MEDAC pour les bénéficiaires THIMO a déjà bien avancée, celle des MEDAC pour les bénéficiaires TMI en zone rurale en est à un stade plus préliminaire. Un pilote d'inclusion productive a été lancé au Nord Oubangui en Novembre 2022, couvrant 13.277 bénéficiaires. Deux autres pilotes sont en cours de lancement au Kasai Central (8.914 bénéficiaires) et au Sud Kivu (7.394), pour un total de 29.585 bénéficiaires, dont font partie des femmes et des personnes en situation de déplacement forcé.

Aux termes de ces accords de financement, le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC), entité chargée de la mise en œuvre du Projet, est tenu de faire réaliser l'évaluation des pilotes d'inclusion productive du STEP par un

consultant (firme/ONG) indépendant dont les qualifications sont jugées acceptables par l'IDA. Au delà de l'évaluation, le recrutement du consultant (Firme/ONG) aura également pour but d'informer la conception d'un programme des Mesures d'Accompagnement (MEDAC) d'inclusion productive adapté aux populations en situation de déplacement forcé et notamment aux femmes, au sein du projet STEPII mis en place par le FSRDC

2. OBJET DE LA MISSION

L'objectif global de cette évaluation est d'évaluer la conception et la mise en place d'un programme d'inclusion productive pour les populations en situation de déplacement forcé et surtout les femmes au sein du projet STEP mis en place par le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC).

L'évaluation visera à répondre à Trois questions principales :

- (1) Comment intégrer au mieux l'inclusion productive dans les activités du STEPII/FSRDC
- (2) Évaluer le programme d'inclusion productive pour les populations en situation de déplacement forcé et surtout les femmes mis en place au sein au sein du projet STEP - Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC).
- (3) Quelle approche de MEDAC choisir pour répondre au mieux aux besoins des populations cibles, notamment :
 - les réfugiés ;
 - les déplacés et ;
 - les femmes.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Plusieurs questions et domaines d'enquête ont été identifiés afin de s'assurer que différents aspects des pilotes soient suffisamment traités. Le tableau ci-dessous liste ces questions clés et indique également les outils proposés comme sources d'information : recherche documentaire (RD), entrevues avec des informateurs clés (EIC) et discussion de groupe de discussion (GD).

Questions clés	Champs d'enquête : questions et sous-questions d'évaluation (non exhaustives)	RD	EIC	GD
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le programme a-t-il été conçu en fonction des besoins des groupes cibles et adapté au contexte local ? • Dans quelle mesure le volet d'inclusion productive et la structure de mise en œuvre étaient-ils appropriés aux capacités des 	X	X	X

Questions clés	Champs d'enquête : questions et sous-questions d'évaluation (non exhaustives)	RD	EIC	GD
	participants ? <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les modalités d'implémentation étaient-ils pertinents, et dans quelle mesure le renforcement des capacités était-il adapté aux lacunes identifiées ? • Dans quelle mesure la participation des bénéficiaires, les plaintes et les mécanismes de rétroaction étaient-ils appropriés au contexte et aux besoins identifiés ? • Par quelle manière le programme d'inclusion productive a tenu compte de services disponibles de prise en charge adaptées aux besoins des femmes survivantes des abus sexuels ? • Dans quelle mesure le transfert en espèces (TMI) a-t-il éclairé d'autres éléments du programme afin d'améliorer la complémentarité et la couverture du pilote ? 			
Approche et méthodes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles informations ont-été utilisées pour gérer le programme et le maintenir sur la bonne voie ? • Quels éléments permettent-ils d'indiquer que le programme a bien fonctionné ? • Gestion adaptative : Quels ajustements ont-été apportés en cours de route, en utilisant quelle information et pour quel résultat ? 	X		
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle a été l'efficacité de la réponse par rapport aux objectifs du STEP, ainsi que la réponse à l'impact économique de la COVID-19 ou de l'inflation ? • Quelles tensions ou sources de friction se sont produites pendant la mise en œuvre ? Comment et dans quelle mesure ces problèmes ont-ils été traités/surmontés ? 	X	X	
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les structures de gestion et les modalités de mise en œuvre ont-elles été efficaces en termes de rapidité d'exécution et de rentabilité des interventions ? 	X	X	
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Y-a-t-il eu une variation dans la mise en œuvre du projet entre les différents partenaires et/ou 	X	X	

Questions clés	Champs d'enquête : questions et sous-questions d'évaluation (non exhaustives)	RD	EIC	GD
	<p>locations (ex : différentes provinces de STEP) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'approche de partenariat avec les ONG a-t-elle bien fonctionné et dans quelle mesure les lacunes des partenaires en matière de capacité à fournir l'intervention assignée ont-elles été comblées par le développement organisationnel et le renforcement des capacités fournis par le FSRDC ? • Comment le FSRDC s'est-il engagé avec les partenaires et les participants pour assurer une mise en œuvre de qualité ? 			
Couverture et ciblage	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles étapes ont été suivies pour le ciblage et la sélection des participants ? Le FSRDC et ses partenaires ont-ils suivi une structure établie ? • Détail des processus géographiques et ciblage des participants ? • Dans quelle mesure l'application d'une optique de pauvreté a-t-elle influencé la sélection des participants ? 	X	X	X
Satisfaction	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les activités et les services du projet ont-ils satisfait les participants et répondu à leurs besoins ? • Responsabilité : les participants pensent-ils qu'ils ont été impliqués dans le processus décisionnel ? Par exemple, étaient-ils au courant des processus de sélection ? • Dans quelle mesure les participants ont-ils eu l'impression que leurs commentaires ont été pris en compte ? • Quelles sont les réactions des femmes par rapport à leur inclusion dans la mise en œuvre du projet ? • Quelles sont les réactions des réfugiés et déplacés par rapport à leur inclusion dans la mise en œuvre du projet ? • Dans quelle mesure se sentent-ils en sécurité lorsqu'ils utilisent des systèmes de plainte, et quelles en sont les raisons ? • Est-ce que les bénéficiaires ont trouvé le mode 	X		X

Questions clés	Champs d'enquête : questions et sous-questions d'évaluation (non exhaustives)	RD	EIC	GD
	<p>de paiement adapté ? La fréquence des paiements ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'ont-ils pensé des modules de formation ? De l'accompagnement des LCO, des Mères et Peres leaders ? • Quelle est l'utilisation qui a été faite des fonds par les bénéficiaires ? 			
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les effets intentionnels ou imprévus du programme, et ont-ils contribué à l'objectif principal ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Les participants sont-ils toujours actifs dans les activités génératrices de revenus introduites ou renforcées par le pilote ? ○ En ce qui concerne l'inclusion financière, les participants utilisent-ils toujours les outils/approches qui leur ont été présentés ? ○ Sur les pratiques familiales et le genre, ont-ils adopté les nouveaux comportements ? ○ En ce qui concerne les pratiques agricoles, les ont-ils adoptées ? 	X	X	X

Comme indiqué ci-dessus, une approche mixte des données primaires et secondaires est proposée : revue documentaire (RD), entrevues avec des informateurs clés (EIC) et discussions de groupe (GD). Cette approche est choisie pour assurer une triangulation suffisante des données afin d'accroître la crédibilité et la représentativité tout en permettant d'explorer les thèmes nuancés entourant l'aide en espèces (TMI), les mesures d'accompagnement (MEDAC) et les besoins des populations vulnérables. L'objectif des différents outils est détaillé ci-dessous :

- 1. Revue documentaire :** Elle consistera en un examen documentaire approfondi des rapports sur le contexte opérationnel, sur la conception, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'inclusion productive du pilote dans les différentes provinces, afin de saisir des données secondaires et des preuves des résultats obtenus, des défis, des opportunités et des leçons apprises, y compris les lacunes.
- 2. Entrevues avec informateurs clés :** Des entretiens individuels seront menés avec le personnel du FSRDC impliqué dans le pilote, ainsi que les organisations partenaires (ex : ONG) et prestataires de services (ex : pour le paiement) également impliqués. Les entretiens tenteront de mieux comprendre (i)

l'implication des différents acteurs dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des activités, ainsi que dans la coordination et la cohérence avec d'autres interventions sectorielles ; (ii) les principaux défis et les menaces perçues ; et (iii) leurs contributions aux résultats de l'intervention. Ces entretiens viseront également à déterminer les activités que les personnes interrogées ont jugées les mieux adaptées dans le cadre de la mise à échelle du programme.

3. Au total, entre 20 et 30 entrevues sont envisagées afin de couvrir les différentes zones des pilotes, les différents postes clés dans leur mise en place et les différents organismes impliqués.
4. **Groupes de discussion** : Les GD recueilleront les perceptions et points de vue avec des bénéficiaires du pilote sur la conception, la planification, la mise en œuvre, la pertinence et l'impact des activités. En utilisant une approche participative, les questions porteront sur plusieurs sujets, dont les suivants :
 - L'efficacité du soutien et les défis rencontrés, ainsi que les suggestions d'amélioration.
 - Des interventions complémentaires qui amélioreraient l'efficacité du soutien en fonction des besoins.

D'après les recherches documentaires, les caractéristiques démographiques des participants aux GD sont les suivantes :

- Groupe d'âge : 18-65
- Sexe : hommes et femmes, y compris les jeunes
- Statut juridique : Hôte, PDI et réfugiés
- Chaque GD devrait inclure de 6 à 12 participants. Les participants doivent être des personnes déplacées, des réfugiés ou des hôtes âgés de 18 à 65 ans qui résident dans les zones des programmes et sont (ou ont été) bénéficiaires des projets pilotes. Les participants devront être regroupés par sexe et par statut.
- Pour chacune des trois zones pilotes, il est envisagé d'organiser un minimum de 6 groupes de discussion comme ceci (ou plus afin d'atteindre le nombre de participants cibles comme décrit dans le Tableau 2) :
 - Minimum (1) GD avec les femmes déplacées
 - Minimum (1) GD avec les femmes réfugiées
 - Minimum (1) GD avec les femmes hôtes
 - Minimum (1) GD avec hommes déplacés
 - Minimum (1) GD avec hommes réfugiés
 - Minimum (1) GD avec hommes hôtes

- Pour faciliter les discussions, il sera aussi nécessaire de recruter des traducteur(s) dans certains cas. Il sera important de s'assurer que des traducteurs femmes accompagnent les GD femmes.

Tableau 1 : Taille de l'échantillon proposé pour les GD

Province	Territoire	Secteur / Groupement	Nombre de GD	# de participants à couvrir	Notes
Nord Ubangi	Mobaye Mbongo	Kumbu	Entre 6 et 10	Minimum 72	Par exemple 6 groupes de 12 ou bien 10 groupes de 12
Kasaï Central	Dibaya	Dibataie et Kamuandu	Entre 6 et 10	Minimum 72	
Sud -Kivu	Walungu et Uvira	Chefferie de Walungu et Uvira	Entre 6 et 10	Minimum 72	
Total			Entre 18 et 30	Minimum 216	

4. CALENDRIER

La durée maximale de la mission sera de 45 jours calendaire.

Le calendrier ci-dessous est estimatif. Le consultant est tenu de proposer un chronogramme d'activités détaillé étalé sur cette durée,

Activités	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7
Développement d'outils	x	x					
Validation des outils		x	x				
Formation des agents recenseurs			x				
Examen documentaire			x				

Activités	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7
Collecte de données sur le terrain				x			
Nettoyage des données				x	x		
Analyse des données					x	x	
Ébauches et rapports finaux							x

5. LIVRABLE

- Rapport de démarrage : Un rapport de démarrage, en français, précisant la méthodologie d'évaluation incluant la matrice d'évaluation, les questions évaluatives et un calendrier précis. En annexe de ce rapport, le consultant proposera une note méthodologique et les outils de collecte.
- Rapport préliminaire : Un rapport portant sur la phase terrain, en français. En annexe de ce rapport, le consultant soumettra la base de données brutes et traitées collectées ainsi que les syntaxes de traitement et d'analyse le cas échéant.
- Rapport d'évaluation : Un rapport final d'évaluation et une synthèse (maximum 5 pages) afin d'être accessible par le plus grand nombre. La synthèse comprendra :
 - Une présentation du projet évalué en quelques lignes
 - Une présentation des objectifs et enjeux autour de l'évaluation en quelques lignes
 - Les résultats de l'évaluation de manière synthétique
 - Les recommandations organisées de manière hiérarchique et reliées aux conclusions (présentation sous forme de tableau préconisée).
 - En annexe de ce rapport, le consultant proposera un plan de capitalisation et un plan de recommandation

6. RAPPORT D'ÉVALUATION :

Une fois l'activité de collecte de données sur le terrain terminée, le processus de compilation et d'analyse des données sera lancé. Le rapport comptera au maximum 20 pages, à l'exclusion des annexes, articulant les conclusions sur les profils

provinciaux en tenant compte de chaque domaine thématique, des données ventilées par sexe et statut (hôte/déplacé/refugié) et des recommandations claires pour l'intégration des programmes afin d'éclairer la prise de décisions en matière de programmes d'inclusion productive à l'avenir.

Dans le même ordre d'idées, le rapport contiendra les sections suivantes :

- **Résumé/principales constatations**
- **Introduction : Contexte, objectifs de l'évaluation des projets pilotes,**
- **Méthodologie : Description de la méthodologie de recherche, y compris les limites**
- **Principales conclusions :**
 - Quelles sont les leçons apprises de l'évaluation des projets pilotes et des expériences des participants vers l'autonomie financières ?
 - Où en sont les ménages sur la voie de l'autonomie ? Quels sont les principaux obstacles et soutiens nécessaires ?
 - Quelles composantes programmatiques, quel soutien et quels liens doivent être pris en compte au sein de ces communautés pour la conception future et mise en échelle des activités d'inclusion productive ?
 - Quelles mesures spécifiques sont les plus adéquates ou doivent être introduites pour soutenir les groupes vulnérables (refugiés, déplacés, femmes, etc.) ?
 - Quels sont les différents modules MEDAC les plus pertinents à inclure ?
 - Quelles sont les prochaines étapes et répercussions sur le programme STEP ?
- **Annexes**
 - Cartes et photographies pertinentes des zones d'évaluation
 - Bibliographie des sources secondaires consultées
 - Finalisation des outils de collecte de données (en Français)
 - Liste des informateurs clés

7. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra être une firme ou une ONG, indépendante, capable de fournir des experts de haut niveau pouvant réaliser la mission requise. Disposant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans les domaines d'évaluation des projets/programmes.

Le consultant devra avoir conduit au trois (3) missions similaires et disposer des références solides pouvant lui permettre d'accomplir avec efficacité la mission. Les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les

maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires feront foi.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- Un (1) Expert (Bac + 5 au moins) en économie et / ou en gestion des projets de développement, ayant des connaissances théoriques et pratiques de la politique de protection sociale et justifiant d'au moins 5 ans d'expérience dans la formulation et/ou la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ainsi que dans l'analyse des données qualitatives et résultants de recherche
- Un (1) Expert (Bac + 5 au moins) en Sociologie, anthropologie, développement communautaire ou diplôme similaire, justifiant d'une maîtrise et d'une expérience d'au moins 5 ans autour des thématiques suivantes : investissement dans le capital humain (nutrition, santé, eau, assainissement et hygiène), promotion de comportements positifs et/ou mobilisation sociale, inclusion productive et économique des populations rurales, compétences micro-entrepreneuriales, ; et d'une expérience avérée dans l'accompagnement des structures communautaires et ONG locales dans les domaines d'appui à la microéconomie rurale, l'apprentissage des métiers et autres activités de relèvement précoce tels que les Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Outre le personnel clé, le consultant devra comporter dans son effectif au moins le personnel ci-après :

- Enquêteurs : Entre 9 et 12 (entre 2 et 3 par province)
- Traducteur : Nombre 3 (1 par province)
- Superviseur : Nombre 3 (1 par province)
- Transcripteur : Entre 9 et 12 (entre 3 et 4 par province) Nombre 12 (4 par province)

Un consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016, révisé en Novembre 2017 ; 2018 et novembre 2020.

L'attention des consultants est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale Edition de

juillet 2016, révisé en Novembre 2017 ; 2018 et novembre 2020, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.